Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 42 (1934)

Heft: 4

Artikel: La pancarte de Rougemont de 1115

Autor: Werner, Robert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-32650

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

La pancarte de Rougemont de 1115.¹

(Avec planches)

On désigne sous le nom de « pancarte », en historiographie, une charte qui énumère et résume les titres et droits afférant à des donations de terres, faites à des époques différentes et par des personnes différentes. La « pancarte de Rougemont de 1115 », dont le Musée du Vieux Paysd'Enhaut a la garde, désigne le document officiel par lequel les fondateurs du prieuré de Rougemont et leurs successeurs immédiats reconnaissent avoir donné « à Dieu et à saint Pierre de l'église de Cluny » des terres et droits dans la commune actuelle de Rougemont et ailleurs encore. Cet acte n'est pas, à proprement parler, l'acte de fondation, qui — s'il a jamais existé — est aujourd'hui perdu. C'est un document constitué une trentaine d'années après la fondation et réunissant en un tout les diverses donations faites au monastère de Cluny, avec le détail des noms des différents bienfaiteurs.

L'acte de 1115 nous dit qu'un comte Wilerius, ou Wilaire, de Gruyère, sa femme Agathe et ses enfants, ainsi que d'autres membres de sa famille, firent don au monastère de Cluny du territoire de Rougemont, « alors que le pape Hildebrand était à la tête de la sainte Eglise romaine, que régnait le roi Henri et que l'évêque Bourcard était évêque de Lausanne ». Ces mots situent assez exactement le moment où se fit la donation. Hildebrand est le pape qui, connu sous le nom de Grégoire VII, occupa le trône pontifical de 1073 à 1085. Le roi Henri est l'empereur d'Allemagne Henri IV, qui régna de 1056 à 1106, et dont nous avons tous entendu parler à propos de ses démêlés avec le pape Grégoire et de la célèbre scène de Canossa où, en 1077, le fier souverain dut s'humilier devant le chef de l'Eglise. Bourcard, évêque de Lausanne, est Bourcard d'Oltingen, connu aussi des historiens comme un ami fidèle et partisan inébranlable de Henri IV, mort le 24 décembre 1089. C'est donc entre 1073 et 1085 que la donation fut faite, dans le courant du troisième tiers du XI^{me} siècle.

L'Europe centrale connaît alors une époque troublée : la Querelle des Investitures, lutte entre la papauté et les empereurs allemands de la maison de Franconie, bat son En Helvétie, la Confédération des trois cantons n'existe pas encore: nous sommes plus de deux siècles avant le pacte du 1er août 1291. La Suisse actuelle fait partie de l'Empire germanique. Les villes de Fribourg et de Berne ne sont pas encore fondées. Les premiers princes de la famille des Zaehringen, Berchtold Ier le Barbu et Berchtold II, gouvernent au nom de l'empereur la Bourgogne, c'est-à-dire le pays qui comprend entre autres la Suisse romande actuelle. La lutte entre Henri IV et ses adversaires dans le sein même de l'Empire est terrible. L'Helvétie en subit le contre-coup. La guerre civile dévasta tout le pays et prit - dit P. Maillefer, dans son Histoire du Canton de Vaud (p. 100) — « un caractère d'atrocité et de férocité inouïes... Le pays fut mis à feu et à sang ; on n'épargnait ni les femmes, ni les enfants, ni les prêtres, ni les églises ». La paix ne fut conclue qu'en 1097, donc

PANCARTE DE ROUGEMONT DU 1er AOUT 1115 Original.



(Propriété de la Commune de Rougemont, déposé au Musée du Pays d'Enhaut. douze ans au moins après la fondation du prieuré de Rougemont.

Mais il n'y a pas que des ombres au tableau de la vie publique au XIme siècle: c'est aussi l'époque d'une belle renaissance religieuse. Des hommes pieux s'affligent des désordres qui règnent dans le monde et dans l'Eglise, et ils réclament une réforme. Celle-ci fut surtout réalisée sous l'influence des moines de Cluny, monastère du diocèse de Mâcon en Bourgogne. Ils donnèrent l'exemple d'une vie irréprochable. Le pape Grégoire VII était précisément l'un d'eux. A la tête de cet ordre il y a un seul abbé, résidant à Cluny. Les autres couvents en dépendent directement; ils n'ont à leur tête que des prieurs, non des abbés (d'où leurs noms de prieurés), et doivent en tout obéissance à l'abbé, supérieur de l'ordre entier. Les prieurs des divers couvents clunisiens sont nommés, non par leurs moines, mais par l'abbé. Ainsi l'ordre est une véritable monarchie fortement organisée. La règle de l'ordre est stricte et, au XIme siècle, elle est strictement observée. Les moines clunisiens ne doivent pas, comme plus tard les cisterciens, consacrer la plus grande partie de leur temps au travail manuel. Sans doute, ils sont tenus d'écosser les fèves, de faire le pain et d'arracher les mauvaises herbes, mais à part cela, le labeur intellectuel - chant, copie de manuscrits, lecture, etc. — doit prédominer. Le travail se fait, autant que possible, dans le silence.

Romainmôtier et Payerne sont les deux principaux couvents clunisiens du Pays de Vaud : le premier date (en tant que prieuré clunisien) de 929, le second de 962. Romainmôtier est donc antérieur de cent cinquante ans au prieuré de Rougemont, Payerne d'un peu plus d'un siècle. C'est une des belles faces de la vie aux X^{me} et XI^{me} siècles que cette floraison de monastères de l'ordre de Cluny, retraites où,

dans l'enceinte paisible et silencieuse des couvents, des hommes mènent une vie austère et cultivent la vie de l'esprit, alors qu'autour d'eux règnent le désordre et la guerre.

* * *

Voilà pour le tableau général, les cadres de l'histoire, en quelque sorte. Demandons-nous maintenant dans quelle mesure le Pays-d'Enhaut, qui nous intéresse plus particulièrement, fut mêlé aux événements contemporains. Nous ne le savons pas exactement. Mais un fait est certain : aucun acte officiel ne montre une intervention directe ou indirecte des Zaehringen en Gruyère, de sorte qu'on peut bien admettre que la puissance de cette famille s'arrêta devant les rochers du cours supérieur de la Sarine. Notre vallée connut peut-être certains remous des guerres qui agitaient le reste du pays. Probablement vécut-elle dans une paix relative à cette époque, comme ce fut le cas à d'autres périodes troublées de l'histoire de la Suisse.

Cependant, parmi les événements qui bouleversèrent l'existence des hommes en ce temps, il y en eut un qui ne passa pas inaperçu dans la haute Sarine : il y est fait allusion à plus d'une reprise dans la pancarte. Plusieurs donations de terrain, faites au prieuré de Rougemont, ont pour origine l'enthousiasme suscité par la cause des croisades. La charte cite expressément, au nombre des bienfaiteurs du couvent, trois hommes qui allaient partir ou qui étaient déjà partis pour la conquête et la défense des saints lieux de la Palestine. Il y a tout lieu de croire que le nombre des hommes qui quittèrent le pays pour se croiser fut plus considérable.

Elle était naïve peut-être, mais singulièrement vivante, la foi de ceux qui répondirent avec un tressaillement héroïque au cri de Pierre l'Hermite : « Dieu le veut ». L'appel retentit jusqu'au fond des Alpes gruyériennes, et à cet appel le peuple s'émeut, les seigneurs et les serfs se lèvent d'un élan subit pour aller au pays lointain. Les pèlerins de Gruyère prennent la croix et, avant de dire, pour toujours peut-être, adieu à leurs montagnes, ils font une donation en faveur du couvent de Rougemont qui est en voie de fondation. Notons ce fait : la fondation du prieuré coïncide avec la première croisade (1096). Ulric, fils du comte Wilaire et chanoine de l'église de Lausanne, Hugues, cousin d'Ulric, et Redbold de Mauguens — tous trois nommés dans la charte de 1115 — vont se mettre en marche pour Jérusalem avec nombre d'autres chevaliers et ecclésiastiques de la Bourgogne. Mais avant de partir ils donnent une partie de leurs biens au monastère de saint Nicolas de Rougemont.

C'est à cette époque de ferveur religieuse — comme le raconte Hisely dans son Histoire du comté de Gruyère (t. I, p. 14-15) — qu'il convient de rappeler la charmante tradition que voici : Hugues et Turinc armèrent, parmi les pâtres, leurs vassaux, cent beaux Gruyériens pour les mener à la conquête du Saint Sépulcre. Les jeunes bergères voulurent fermer les portes du château pour empêcher leur départ. Il fallut les rouvrir de force et les pauvres filles se prirent à pleurer quand elles entendirent l'écuyer qui portait la bannière, crier d'une voix forte: « En avant la Grue! S'agit d'aller! Reviendra qui pourra! » L'histoire ne nous dit pas ce que devinrent les Gruyériens qui se croisèrent. Leur bannière flotta peut-être sur les murs de Jérusalem. Sans doute plus d'une famille pleura-t-elle l'un des siens.

* * *

Quel était l'aspect de la vallée du Pays-d'Enhaut à la fin du XI^{me} siècle? Elle devait être habitée depuis assez long-

temps, depuis plusieurs siècles probablement. Par où vinrent les premiers habitants? Nous ne le savons pas et ne le saurons très probablement jamais. Peut-être vinrent-ils du bassin du Léman, montant depuis Villeneuve jusqu'au Col de Chaude pour redescendre jusqu'aux Vuichoudaz et remonter par le bois de Commune et le passage de la Criblette (en évitant les gorges de l'Hongrin), jusqu'en Sonlemont, d'où la belle vallée s'étendait devant eux, tentante par son exposition admirable. Peut-être vinrent-ils de Montbovon à La Tine, soit par La Schiaz, soit par un autre Con-le-Mont situé au-dessus de Cuves. Peut-être aussi arrivèrent-ils par les gorges de La Tine; mais malgré la légende pittoresque (rapportée par le Doyen Bridel dans le « Conservateur suisse ») du jeune chevalier qui, dans son ardeur pour la chasse au chamois, aurait franchi la barrière de rochers de La Tine, cette hypothèse me paraît la moins probable : le Pas de La Tine, avec ses parois abruptes et ses précipices terribles, dut rester longtemps impraticable. Peut-être enfin, les premiers colons vinrent-ils de plusieurs côtés à la fois.. Je le répète : nous ignorons par quelle route vinrent les colonisateurs de notre vallée et sans doute -sauf la chance d'une découverte fort peu probable l'ignorerons-nous toujours.

Le fait certain est qu'à la fin du XI^{me} siècle il y avait à Château-d'Oex — en un lieu dit « ou Chanoz » (au Chêne), qui se trouvait presque sûrement à la Villa-d'Oex, tout près du chalet Favrod-Coune — une église paroissiale, la seule du pays. L'église, construite peut-être en bois, jouissait de dîmes et de revenus dans les environs. La vallée était donc habitée, et les habitants vivaient de la culture du sol et de l'élevage du bétail. Comme la population allait croissant, de nouveaux défrichements de terrain, de nouveaux établissements civils ou religieux devenaient nécessaires.

* * *

Dans ce temps donc, sous le pontificat de Grégoire VII, sous le règne de l'empereur d'Allemagne Henri IV, Bourcard étant évêque de Lausanne, le comte Wilaire, sa femme Agathe et leurs fils, ainsi que Ulric, cousin du comte, sa femme Berthe et leurs fils, donnèrent librement et sans réserve, à Dieu et à saint Pierre de l'église de Cluny, le terrain alors inculte et « désert » entre les deux torrents qu'on appelle Flendruz, avec un homme (c'est-à-dire avec un chef de famille, pâtre ou cultivateur) du nom de Walter de Castel.

Voilà, en résumé, ce que dit le début de la pancarte de 1115. Ces mots d'apparence si simple et claire posent en réalité une foule de problèmes, dont nous n'aborderons que les principaux.

Et d'abord, qui est le comte Wilerius ou Wilaire? — Un comte en Ogo, sans doute, ou — comme on commençait déjà à l'appeler et comme on l'appellera communément dès le XII^{me} siècle — un comte de Gruyère. Est-ce le premier que l'histoire connaisse? Ce n'est pas certain. Mais il est fort probable, d'après les recherches récentes de MM. Aebischer et Galbreath, qu'un de ses ancêtres est déjà mentionné dans un document de cent ans antérieur, qui porte le nom de « Plaid d'Eysins ». Ce parchemin, qui date de l'an 1002, mentionne parmi les nobles du Pays de Vaud un certain Ulric, fils de Wilaire, qui serait le grand-père de notre Wilaire.

Quoi qu'il en soit de ce point spécial, l'histoire certaine des comtes de Gruyère ne commence qu'à l'époque où on peut la suivre, c'est-à-dire à partir de notre charte de 1115, avec Wilaire, sa femme Agathe, et ses enfants Guillaume, Reymond et Ulric, — tous mentionnés dans la charte.

Qu'étaient ces comtes de Gruyère, dont la dynastie et la descendance peuvent désormais être tracées jusqu'au comte Michel, au milieu du XVI^{me} siècle ? — Les comtes en Ogo devaient être à l'origine des officiers du royaume de Bourgogne transjurane. A cette époque, la Gruyère actuelle n'était pas la contrée riante et peuplée qu'elle devint plus tard. Les grands défrichements qui mirent en valeur ce pays, couvert de forêts et entrecoupé de torrents, furent sans doute commencés au XI^{me} siècle. Mais jusque vers le XII^{me} siècle, il faut regarder la Gruyère comme un pays de chasseurs, très peu peuplé et, partant, de peu de rapport. Ce sont précisément les grands défrichements des XI^{me} et XII^{me} siècles qui ont fait la fortune des seigneurs de la Gruyère et les ont élevés au-dessus du niveau des autres seigneurs de la région.

Or voici l'hypothèse fort légitime qu'on a émise il y a longtemps déjà, mais que M. Galbreath a reprise en la précisant et en l'appuyant sur des données sûres. Le mot de « Gruyère » vient, non de l'animal qui porte le nom de « grue » (comme on le croit encore souvent), mais de « gruerie » et de « gruyer », et ces mots eux-mêmes viennent du vieil allemand « gruo », en allemand moderne : « grün », « vert ». La gruerie était un droit féodal, attaché à la souveraineté royale : un droit régalien. Par ce privilège, le souverain avait droit d'usage sur les forêts et tirait des émoluments des bois coupés dans ces forêts. Le gruyer, ou grand-gruyer, était un haut fonctionnaire qui dépendait directement du roi, et il exerçait ce droit au nom du souverain.

L'octroi du droit de gruerie pour la Gruyère actuelle, qui était terre fiscale, doit remonter aux temps des rois de Bourgogne. C'était donc à l'origine une charge de haut fonctionnaire, nommé par le roi, et cette charge n'était pas héréditaire. Mais les hommes qui la possédaient surent profiter de l'affaiblissement du pouvoir royal en Bourgogne : ils rendirent, en particulier, leurs titres et privilèges héréditaires dans leur famille et s'érigèrent peu à peu en seigneurs propriétaires dans les lieux où ils n'étaient au début que les magistrats nommés par le souverain. Le droit de gruerie fut donc le noyau autour duquel la famille de Gruyère réunit les titres et privilèges qui permirent à la longue au chef de la maison de s'intituler comte.

C'est ainsi que la famille de Gruyère s'éleva peu à peu dans la hiérarchie féodale et devint une famille de suzerains.

Mais ils n'en restèrent pas moins vassaux d'un suzerain supérieur à eux : voici comment. Le royaume de Bourgogne transjurane, fondé en 888 par Rodolphe, jusque-là comte et marquis de cette province sous le règne de Charles le Gros, comprenait entre autres le « comté de Vaud ». Ce comté s'étendait sur un territoire allant d'Aubonne à Vevey d'une part et, d'autre part, du Lac Léman au lac de Neuchâtel et à la Sarine. Le comté de Vaud comprenait en conséquence, non seulement la Basse-Gruyère, mais aussi l'Ogo, jusqu'à la Sarine et peut-être aux Alpes Bernoises. En effet, suivant une charte de 1040, le lieu dit « Osgo », c'est-à-dire « Castrum in Osgo » ou Château-d'Oex, était situé dans le comté de Vaud. Le comté d'Ogo ou de Gruyère était donc à l'origine un district du grand comté de Vaud. Nous voyons qu'en ces temps lointains, déjà, notre vallée se rattachait, du point de vue politique, au pays qui est actuellement le canton de Vaud.

Cette situation ne dura pas longtemps. En 1011, Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne transjurane, donna à l'évêque de Lausanne le comté de Vaud. Mais les évêques (qui ne prirent d'ailleurs que beaucoup plus tard le titre de comtes) n'exercèrent pas leur pouvoir sur tout l'ancien comté de Vaud. Ils durent borner leur ambition à la jouissance de la seigneurie sur la ville de Lausanne et les domaines dépendant directement de l'église. Quant à la juridiction sur les régions plus lointaines, elle continua à être exercée par les comtes qui — lorsque le pays eut passé sous le pouvoir lointain des empereurs germaniques — transformèrent leur charge en seigneurie héréditaire et se constituèrent suzerains des pays dont ils avaient été les simples justiciers. L'ancien comté de Vaud se morcelle ainsi en plusieurs seigneuries complètement indépendantes et ne relevant que théoriquement de l'empereur, héritier du dernier royaume de Bourgogne. La principale de ces seigneuries est celle de l'évêché de Lausanne. Puis viennent les couvents de Payerne et de Romainmôtier. A côté des princes ecclésiastiques, il y a les grands seigneurs laïques : les sires de Grandson, d'Estavayer, de Cossonay, d'Oron, les Montfaucon, etc. Et puis, surtout, il y a les comtes de Genevois, qui cherchent, en devenant avoués 2 de l'évêque de Lausanne, à ressaisir l'autorité des anciens comtes de Vaud et à étendre leur domination sur tout l'ancien comté de ce nom. Ne reconnaissant au-dessus d'eux que le chef de l'Empire, ils furent sans doute, jusqu'à la domination du comte Pierre de Savoie au XIIIme siècle, les supérieurs immédiats des comtes de Gruyère et de divers autres seigneurs féodaux, des bords du Léman jusqu'à la jonction de l'Aar et de la Sarine.

Au moment, donc, où fut fondé le prieuré de Rougemont, le Pays-d'Enhaut dépendait des comtes de Gruyère, devenus seigneurs héréditaires de la contrée, sous la suzeraineté nominale de l'empereur et sous celle, plus ou moins effective, des comtes de Genevois.

* * *

Revenons à la charte de 1115 : le comte Wilaire d'Ogo, ou de Gruyère, donna, à une date comprise entre les années 1073 et 1085, au monastère de Cluny le terrain compris « entre les deux torrents qu'on appelle Flendruz ».

Qu'est-ce que les deux Flendruz ? L'un est bien connu : il se trouve à l'ouest de Rougemont, entre ce village et Château-d'Oex. L'autre doit être celui qu'on appelait jadis — paraît-il — le « grand Flendruz » et qui s'appelle aujour-d'hui le ruisseau des Fenils ou Griesbach, qui coule au pied du Vanel 3.

C'est la bande de terre comprise entre le Griesbach et le Flendruz que le comte Wilaire donne au couvent de Cluny : à charge pour les moines de le défricher et de le rendre productif.

Il donne ce territoire « désert » (nous dit le document) — c'est-à-dire encore vague et inculte — « avec un homme du nom de Walter de Castel ». Probablement Walter était-il un chef de famille habitant la région, pâtre ou cultivateur, peut-être serf du comte 4.

Wilaire ajoute ainsi à sa dotation territoriale le don d'un homme et de sa famille, attachés à la « glèbe », à la terre qu'ils habitaient.

Mais le comte ne borna pas là ses générosités : il donna aussi au prieuré « tout ce qui croissait ou pouvait croître, en dîmes, de l'autre côté de l'un des cours d'eau nommés, dans la partie qui fait frontière du côté des Alémanes ». Cette indication est extrêmement intéressante : elle nous prouve qu'à la fin du XI^{me} siècle, déjà, la frontière des langues était constituée par le ruisseau des Fenils. Elle n'a donc pas varié depuis cette époque jusqu'à nos jours.

Continuons la liste des donations du comte Wilaire : il remit de plus, du consentement de tous ses fils et de Girard, évêque de Lausanne ⁵, la dîme qu'il avait dans la vallée d'Oex.

Il y ajouta, toujours d'accord avec sa femme Agathe et ses fils, la terre que tenait « Martin Delsuc ». Faut-il lire : « Martin de Lessoc » ? C'est fort possible. Martin était peut-être un vassal du comte et avait reçu de lui cette terre.

* * *

Ulric, un des fils du comte, chanoine de l'église de Lausanne, qui allait partir pour la croisade, donna, du consentement de l'évêque Girard, la moitié de l'église d'Oex et la moitié de l'avouerie 6 de cette église.

Reymond, autre fils du comte, céda la terre que tenait Rodolphe de Rossinière 7, avec toutes ses dépendances, ainsi que ses vignes à Crissier et à Luins.

* * *

Le cousin du comte Wilaire, Ulric — mais un autre que celui mentionné plus haut, — fit don au prieuré de toutes les dîmes qu'il possédait dans la vallée.

Son fils Hugues, prenant la croix pour combattre en Terre Sainte, donna au couvent de Rougemont l'autre moitié de l'église d'Oex; sans doute partageait-il les droits sur l'église avec son cousin, le chanoine Ulric.

D'autres membres de la famille de Wilaire, désirant participer aux travaux et aux prières des religieux, et s'associer aux bienfaiteurs du couvent, offrirent les dîmes qu'ils avaient dans les environs. Turinc et Hubert, neveux du comte, donnèrent la dîme qu'ils possédaient. Un autre Turinc et Guy, neveux du même comte, donnèrent leur dîme de la montagne de la Perrausaz (La Pierreuse : pâturage au sud de Rougemont, au pied des rochers de la Gummfluh).

La charte mentionne aussi le don pieux de la dîme de Grosse Pierre, un endroit impossible à identifier aujourd'hui. Cette donation fut faite par deux hommes que le parchemin désigne ainsi : « le comte Willelmus et son co-propriétaire Wido ». Nous ignorons qui était Wido (en français Guy): peut-être un cousin de Willelmus. Mais qui est le comte Willelmus? On l'a longtemps identifié avec Wilaire (Wilerius), le fondateur du couvent. Mais bien des raisons s'opposent à cela, dont la principale est que « Wilerius » et « Willelmus » — Wilaire et Guillaume — sont deux noms tout à fait différents par l'origine. Faisant une série de déductions fort ingénieuses, mais trop compliquées à donner en détail ici, MM. Aebischer et Galbreath arrivent à la conclusion que le comte Willelmus, ou Guillaume, donateur de la dîme de Grosse Pierre, est le fils — probablement le fils aîné — du comte Wilaire et son successeur à la dignité de comte de Gruyère. Entre le moment de la fondation du couvent et celui de l'établissement de la pancarte, le vieux comte Wilaire était mort : c'est son fils aîné et successeur qui, en 1115, sert de témoin des donations faites par lui et par les autres représentants de la famille.



Avec le comte Guillaume nous avons terminé la liste des membres de la famille régnante de Gruyère qui contribuèrent par leurs libéralités à l'établissement du prieuré de Rougemont. Mais d'autres habitants de la région, petits seigneurs ou propriétaires de biens-fonds, prirent aussi part à la fondation. En voici quelques-uns :

Réchon de Grandvillars, vice-seigneur, donna la dîme qu'il tenait du comte. Truold de Grandvillars et ses frères donnèrent la dîme qu'ils avaient, hormis la montagne. Redbold de Mauguens — endroit dont nous ignorons l'emplacement, mais qui devait se trouver en Basse-Gruyère, — céda ce qu'il possédait à Mauguens, à Battentin et à Vaulruz; comme il allait partir pour Jérusalem, il ajoute à ce don des serfs des deux sexes, que Jean, prieur de Rougemont, paya cent cinq sols. D'autres propriétaires de moindre importance donnèrent jusqu'à dix arpents de terre.

Les religieux du couvent et leurs colons ne tardèrent pas à défricher ces territoires, encore infertiles en partie. Outre les bienfaiteurs que nous venons de mentionner, un bon nombre d'autres personnes donnèrent ou vendirent au monastère des dîmes et des fonds que la charte mentionne, mais dont la situation est parfois difficile à déterminer. On voit, par la diversité des donateurs, que le prieuré de Rougemont ne fut pas seulement une fondation familiale des comtes de Gruyère, mais un sanctuaire national de tout le pays. Même les petits propriétaires contribuèrent à sa création par leurs dons. La pancarte le prouve de façon touchante.

* * *

Les divers actes de donation dont le prieuré fut l'objet sont confirmés par Girard, évêque de Lausanne, et par Boson, évêque d'Aoste, qui devait être décédé entre temps puisque la charte le désigne comme « Boson de bonne mémoire ». Or l'histoire nous apprend qu'un certain Boson, peut-être d'origine valaisanne, fut élu évêque d'Aoste vers 1093 et qu'il vivait encore en 1113. Son successeur fut nommé en 1115. Il venait donc de mourir quand la charte fut établie.

La charte fut rédigée et délivrée le huitième dimanche après la Pentecôte de l'an 1115 (soit le 1^{er} août), en présence de l'évêque Girard, du comte Guillaume, de Turinc de Broc, de Labert de Pringy, de Nantelme de Riaz, de Turinc d'Epagny (tous villages gruyériens encore existants) et d'autres témoins. Elle fut munie du sceau de l'évêque de Lausanne à la demande de Christian, prieur de Rougemont, qui — on le devine bien — tenait à posséder un acte de reconnaissance et de confirmation de toutes les donations faites au couvent dont il était le chef, pendant les trente à quarante ans écoulés depuis sa fondation ⁸.

* * *

Nous sommes loin d'avoir résolu, ou même abordé, dans les notes qui précèdent, toutes les questions que pose la pancarte de 1115, et dont plusieurs sont insolubles dans l'état actuel de nos connaissances historiques. Nous avons vu, cependant, les circonstances dans lesquelles elle fut rédigée. Nous avons cherché à décrire le milieu dans lequel se passent les événements auxquels elle fait allusion. Il nous sera possible maintenant de lire le document lui-même, ou plutôt — car l'original est en latin — d'en lire la traduction française.

Texte de la pancarte de Rougemont de 1115.9

Qu'il soit connu de tous les hommes, tant absents que présents, qu'alors que le pape Hildebrand était à la tête de la sainte église romaine, que régnait le roi Henri et que l'évêque Bourcard était évêque de Lausanne, le comte Wilaire, sa femme Agathe et ses enfants, ainsi que Ulric, cousin du comte, sa femme Berthe et ses enfants, donnèrent librement, avec tous droits, sans réserve, l'endroit désert qui est situé entre les deux cours d'eau appelés Flendruz, à Dieu et à saint Pierre de l'église de Cluny, avec un homme du nom de Walter de Castel. Dans ce lieu a été construite

en l'honneur de Dieu l'église de saint Nicolas ¹⁰, confesseur du Christ, et son grand souvenir est célébré par les habitants du dit lieu.

Ensuite le même comte, divinement inspiré, donna à l'établissement cité plus haut tout ce qui croissait ou pouvait croître en dîmes de l'autre côté de l'un des cours d'eau nommés, dans la partie qui est limitrophe des Alémanes.

Ensuite Ulric déjà cité donna à la même église tout ce qu'il possédait en fait de dîmes dans la même vallée.

Puis son fils Hugues, sur le point de partir pour Jérusalem, donna la moitié de l'église qui s'appelle Oex ¹¹.

Ensuite quelques personnes de différents endroits, connaissant la réputation de piété des habitants du prieuré, et désirant avoir part aux mérites de leurs travaux et de leurs prières, donnèrent en offrande à Dieu et à saint Nicolas les dîmes qu'elles possédaient dans la même vallée d'Oex.

Et voici les noms de ceux qui comblèrent l'église de leurs bienfaits: Turinc et Hubert, neveux du comte précité, donnèrent la dîme qu'ils possédaient. Un autre Turinc et Guy, neveux du même comte, donnèrent également la dîme qu'ils possédaient à la Pierreuse. Réchon de Grandvillars, vice-seigneur, donna la dîme qu'il tenait du comte. Truold de Grandvillars et ses frères donnèrent aussi la dîme qu'ils avaient, en excluant toutefois la montagne. Redbold de Mauguens, sur le point de partir pour Jérusalem, donna tout ce qu'il possédait en alleu 12 dans le même endroit, à Battentin et à Vaulruz, ajoutant quelques-uns de ses serfs de l'un et l'autre sexe, qui furent achetés pour cent cinq sols par notre prieur Jean.

Ensuite d'autres propriétaires — que nous ne pouvons énumérer — de dîmes de moindre importance, donnèrent ensemble dix arpents. Les témoins de ces donations sont : Guillaume, Guy, Leutfroy, Falco, Emmo, Hugues et Nantelme.

Comme un long espace de temps a pour résultat d'effacer le souvenir de ce qui s'est passé, nous avons pris soin de rappeler par cette charte, tant aux hommes présents qu'à ceux qui viendront, que le comte susnommé donna à l'église saint Nicolas de Rougemont la dîme qu'il possédait dans la vallée d'Oex, avec l'approbation de tous ses fils et avec celle de Girard, évêque de Lausanne, siégeant en chapitre, en la présence du prêtre Ocilinus.

Odricus l'Allemand 13, pour le salut de son âme, donna la vigne qu'il possédait à Crissier.

Guillaume de Corbières fit de même pour l'alleu qu'il avait à la Mocausaz 14.

Et Constantin Friolz donna trois muids ¹⁵ qu'il avait au Rubli et ce qui allait avec.

Et Allo donna autant, de même que Walter avec l'approbation de sa belle-mère.

Boson et Constantin, avec sa famille, en donnèrent autant avec les adjonctions ordinaires.

Et Durand Grivelz donna un muid et demi.

Tous ceux qui viennent d'être cités donnèrent ou vendirent (ces choses) à la prédite église de saint Nicolas.

Le comte Guillaume et son co-propriétaire Guy donnèrent au dit saint leur dîme de Grosse Pierre, pour leurs âmes et celles des leurs.

Walfred donna tout l'alleu qu'il avait à la Pierreuse, et Adolphe et son frère Adalbert donnèrent au monastère l'alleu qu'ils avaient à Château-d'Oex et près de l'Hongrin.

Lambert d'Elz ¹⁶ donna le pré et le creux qui lui appartenaient, et un journal ¹⁷ de vigne dans le clos de Bougy, avec l'approbation de ses fils, par l'entremise du comte Wilaire.

Ensuite Ulric, fils du comte Wilaire, chanoine de l'église

de Lausanne, sur le point de partir pour Jérusalem, donna la moitié de l'église d'Oex ¹⁸, avec le consentement et l'approbation de Girard, évêque de Lausanne, à saint Nicolas de Rougemont.

Le prêtre Anselme échangea tout ce qu'il avait eu en héritage, en l'honneur de Dieu, pour saint Nicolas de Rougemont.

Le comte Wilaire, souvent nommé, avec le consentement de son épouse Agathe et celui de ses fils, donna la terre que tenait Martin Delsuc 19.

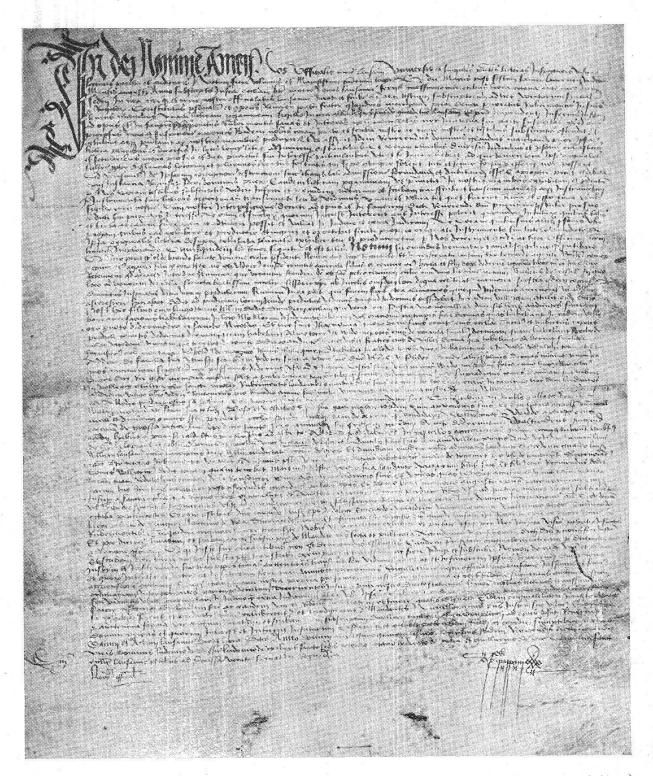
Et son fils Reymond donna la terre que tenait Rodolphe de Rossinière, avec toutes ses dépendances, ainsi que les vignes qu'il possédait à Crissier et à Luins, et tous les droits qui s'y rattachaient.

Après que ces donations furent faites et qu'elles auront été faites, Girard, évêque de Lausanne, et Boson de bonne mémoire, évêque d'Aoste, les confirmèrent pour qu'elles soient pacifiquement possédées, excluant de la sainte Eglise et du royaume des cieux et anathématisant de plus tous ceux qui soustrairaient des bienfaits précités ne serait-ce que quatre sols, ou qui inquiéteraient les serviteurs de Dieu, — cela jusqu'à leur amendement et jusqu'à ce qu'ils aient réparé leurs torts.

Cette charte a été revue l'an du Seigneur III5, le huitième dimanche après la Pentecôte, par devant les témoins suivants: Monseigneur Girard, évêque de Lausanne; Odolric; Emmerard; Amaldric; Guillaume, comte; Guillaume Dardel; Turinc de Broc; Labert de Pringy; Nantelme de Riaz; Turinc d'Epagny. Et elle fut confirmée par le sceau de Monseigneur Girard, évêque de Lausanne, à la demande de Christian, prieur de l'église de Rougemont.

PANCARTE DE ROUGEMONT DU 1er AOUT 1115

Copie vidimée du 11 août 1500.



(Archives cantonales vaudoises.)

* * *

Au document est attaché un sceau ovale en cire naturelle. Au centre, une figure d'évêque tenant une crosse. Autour, comme légende, ces mots : « Girold Lausannae Episcop » (Girard, évêque de Lausanne).

Près de quatre siècles après l'établissement de la pancarte de 1115, soit le 11 août 1500, sur demande de Claude Marchand, prieur de Rougemont à cette époque, une copie officielle et certifiée authentique — une copie vidimée, comme on dit en style de notaire — de l'acte de 1115 fut établie devant l'official de la curie de Lausanne. Cette copie, qui, du reste, fourmille d'erreurs, est conservée aux archives cantonales vaudoises à Lausanne.

* * *

Nous sommes arrivé au terme de la tâche que nous nous étions proposée : relire, en le commentant, le plus ancien document que l'on possède concernant la vallée du Pays-d'Enhaut. L'histoire des destinées, d'ailleurs modestes, du prieuré de Rougemont, au cours des quatre siècles et demi de son existence, sortirait des cadres de cette étude.

Ce que nous avons pu constater, c'est que le prieuré ne fut pas seulement une fondation familiale des comtes de Gruyère, mais bien un sanctuaire national de toute la contrée. Même les petits propriétaires de la Gruyère — ceux de Grandvillars, Vaulruz, Enney, Lessoc, etc., — contribuèrent à sa fondation par leurs dons. Nous voyons par là que le dévouement de la foi, la fidélité et l'attachement de la cause de la religion étaient, en ces temps lointains, pour le moins aussi vivaces que de nos jours. Qui pourra dire la somme de sacrifices que représentent les donations énumérées dans la pancarte de 1115?

Mais aussi, les hommes qui pratiquèrent ces générosités voulurent que tout se fit avec ordre. C'est pourquoi ils firent établir de façon précise la liste et la nature de leurs dons. Ce souci de netteté a sans doute évité, au cours des années qui suivirent les débuts du couvent, bien des contestations pénibles. Mais ce besoin d'exactitude a aussi eu un autre résultat : il nous a permis de jeter un coup d'œil sur le passé de notre coin de terre et de constater qu'aux XIme et XIIme siècles, comme aujourd'hui, il y avait des gens parmi nous qui trouvaient que l'homme ne doit pas vivre de pain seulement, mais qu'il existe en ce monde des réalités spirituelles pour lesquelles il vaut la peine de faire des sacrifices. Il y a dans cette pensée, quelque chose de réconfortant qui mérite d'être relevé et qui donne aux travaux de l'historien — et même de l'amateur en histoire — une valeur profonde et véritable.

Robert WERNER.

NOTES

¹ Voici les sources bibliographiques de cette étude, qui, sous une forme un peu différente, a été lue à l'assemblée générale de l'Association du Musée du Vieux Pays-d'Enhaut, le 4 novembre 1933 :

Paul Maillefer: Histoire du Canton de Vaud.

Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud, publié par Eugène Mottaz.

Dictionnaire historique et géographique de la Suisse.

Albert Hyrvois: « Notes sur le prieuré de Rougemont » (deux articles parus dans la Revue de la Suisse catholique, mars 1893 et novembre 1894).

J.-J. Hisely: Histoire du comté de Gruyère.

J.-J. Hisely et J. Gremaud: Monuments de l'histoire du comté

P. Aebischer: «La pancarte de Rougemont de 1115» (Revue his-

torique vaudoise, janvier 1920).

D. L. Galbreath: « L'origine des comtes de Gruyère » (Revue historique vaudoise, septembre-octobre 1932).

Hermann Hüffer: Die Abteien und Priorate Welschburgunds unter den Zaehringern.

² L'avouerie était, au moyen âge, une fonction très importante, à laquelle se rattachaient des droits considérables. L'avoué est un laïque, généralement un noble, chargé de défendre les intérêts matériels de l'Eglise. En retour des services rendus, il perçoit une partie du revenu des terres ecclésiastiques et jouit de privilèges étendus.

- ³ Pour le dire en passant, «Flen» est apparenté à «Flon» et signifie « ruisseau ».
- ⁴ Walter de Castel: c'est-à-dire, selon M. Aebischer, Walter du Château, Walter de Château-d'Oex. Le terme de «Oex» devait avoir une signification. assez générale et désigner toute la région, alors que «Castel» servait à désigner le village à l'entour du château même (qui se trouvait, vraisemblablement, au Château Cottier).
- ⁵ « Girald », connu sous le nom de Girard I de Faucigny, fut évêque de 1107 à 1129. Au moment de la donation primitive, l'évêque de Lausanne était Bourcard d'Oltingen, mort entre temps. La pancarte fut rédigée sous l'épiscopat d'un de ses successeurs, Girard.
 - 6 Voir note 2.
- ⁷ Sauf erreur, c'est ici la première mention que nous ayons de Rossinière. Le nom est orthographié: «La Ransoneri».
- ⁸ Le premier prieur du couvent fut un certain Jean, nommé plus haut. Nous ignorons si Christian fut son successeur immédiat.
- ⁹ Sauf sur certains points de détail, on a suivi la traduction de M. P. Aebischer (Revue historique vaudoise, janvier 1920). Les noms de lieux sont donnés sous leur forme française actuelle. Quant aux personnages, leurs noms sont en général francisés ou transcrits sous la forme où ils sont connus dans l'histoire. L'article de M. Aebischer renferme aussi le texte latin, accompagné de notes fort intéressantes, que nous avons souvent suivies dans la présente étude.
- 10 Saint Nicolas fut évêque de Myre (Asie Mineure) et vécut au IVme siècle. Sa fête est célébrée le 6 décembre. Beaucoup de légendes populaires se rapportent à lui.
- ¹¹ Evidemment, la moitié sur laquelle il avait des droits. Hugues partageait ces droits avec son cousin Ulric, fils de Wilaire, mentionné plus loin.
 - 12 L'alleu est une propriété foncière, exempte de toute redevance.
- 13 Personnage peut-être originaire de la partie alémanique de la vallée
- ¹⁴ La Mocausaz est le pâturage aujourd'hui appelé la Verdaz, à l'extrémité de la vallée de Vert-Champ, au nord de Rougemont.
 - 15 Le muid est une ancienne mesure de capacité.
- 16 Où était « Elz »? Nous ne savons. Ce mot pourrait être une corruption de « Oex ». Plus probablement, il désigne « Enney », village de la Basse-Gruyère.
- ¹⁷ Le journal est une ancienne mesure de terrain indiquant une étendue correspondant à la quantité de travail labourage, etc. qu'un homme pouvait accomplir en une journée.
 - 18 L'autre moitié avait été donnée par son cousin Hugues.
 - 19 Peut-être « Martin de Lessoc » (voir plus haut, p. 204).